

Les impôts poursuivent leur route et sensibilisent les jeunes

Conférence de presse du 22 janvier 2018

Pascal Broulis, conseiller d'Etat, chef du DFIRE

Marinette Kellenberger, directrice générale de la fiscalité

Sommaire

- **Quelques chiffres**
- **Simplification administrative et e-prestations**
- **Une éco-administration pour des éco-contribuables**
- **Rapprochement avec la population**
 - Groupe des utilisateurs: concept revu et recherche de nouveaux membres
 - En route avec les impôts, poursuite de l'opération TaxTruck
 - Campagne de sensibilisation auprès des jeunes
- **Calendrier fiscal 2018**

Quelques chiffres Déclarations d'impôt – personnes physiques

470'538 contribuables personnes physiques (PP) dans le canton

état au 01.01.2018	DI 2016	DI 2015
Dépôt électronique DI VaudTax/Autres éditeurs	279'997	265'039
Dépôt papier DI VaudTax/Autres éditeurs Di manuscrites	156'640	170'214

état au 01.01.2018	DI 2016	DI 2015
DI taxée (en %)	76,59 %	97,44 %

Quelques chiffres

Sommations – personnes physiques

	Année civile 2017	Année civile 2016	Année civile 2015	Année civile 2014
état au 01.01.2018				
Sommation	80'322	105'083	104'723	101'067

Emolument sommation CHF 50.-

Diminution de ~25'000 sommations malgré une augmentation du nombre de contribuables.

Quelques chiffres

Taxations d'office – personnes physiques

état au 01.01.2018	Période Fisc. 2016	Période Fisc. 2015	Période Fisc. 2014
Taxation d'office non dépôt DI	18'165 + stock en cours	20'875	20'849
Taxation d'office défaut de pièces	460	1'689	1'270

Quelques chiffres

Modifications d'acomptes – personnes physiques

état au 01.01.2018	Année fiscale 2017	Année fiscale 2016
Modifications d'acomptes format papier	24'623	23'567
Modifications d'acomptes format électronique	20'546	22'166

**318'856 contribuables volontaires à l'impôt fédéral direct (IFD)
inclus dans les acomptes**

Quelques chiffres Relevé sur acomptes

Office d'impôt des districts
de la Riviera - Pays-d'Enhaut
et de Lavaux - Oron

Rue du Simplon 22
Case postale 1032
1800 Vevey 1

Tel : 021'316'00'00
Fax : 021'316'21'40

Affaire traitée par : CAT
Centre d'appels téléphoniques

No de contribuable : 000.000.00
A rappeler dans toute correspondance

Page : 1 / 1

P.P. CH - 1014
+ LAVAUX
LAVAUZ

Poste CH SA

Madame
XXXXXXXXXX XXXXXX
Avenue xxx XXXXXXX 00
0000 XXXXXXXXXXXX

Vevey, le 8 décembre 2015

IMPOT SUR LE REVENU ET LA FORTUNE 2015

Relevé de compte "Acomptes"

Mouvements pris en compte jusqu'au 07.12.2015

	Débit	Credit
Acomptes impayés selon calcul du 28.11.2014		
Acomptes payable au 31.10.2015	1061.35	
Acomptes payable au 31.07.2015	1061.35	
Acomptes payable au 31.08.2015	1061.35	
Acomptes payable au 30.09.2015	1061.35	
Totaux	4245.40	0.00
Solde échu	4245.40	

Madame,

Nous constatons que vos acomptes échus n'ont pas été acquittés.
Nous vous invitons à régulariser votre situation au moyen des BVR déjà en votre possession ou de nous contacter pour en obtenir de nouveaux.

Nous nous permettons de vous rappeler que l'intérêt moratoire est dû.

Nous vous présentons, Madame, nos salutations distinguées.

Office d'impôt des districts
de la Riviera - Pays-d'Enhaut
et de Lavaux - Oron
Document sans signature

Quelques chiffres Centre d'appels téléphoniques (CAT)

	Année civile 2017
état au 01.01.2018	
Skype	440
Courriels	55'292
Appels	141'523
Total	197'255

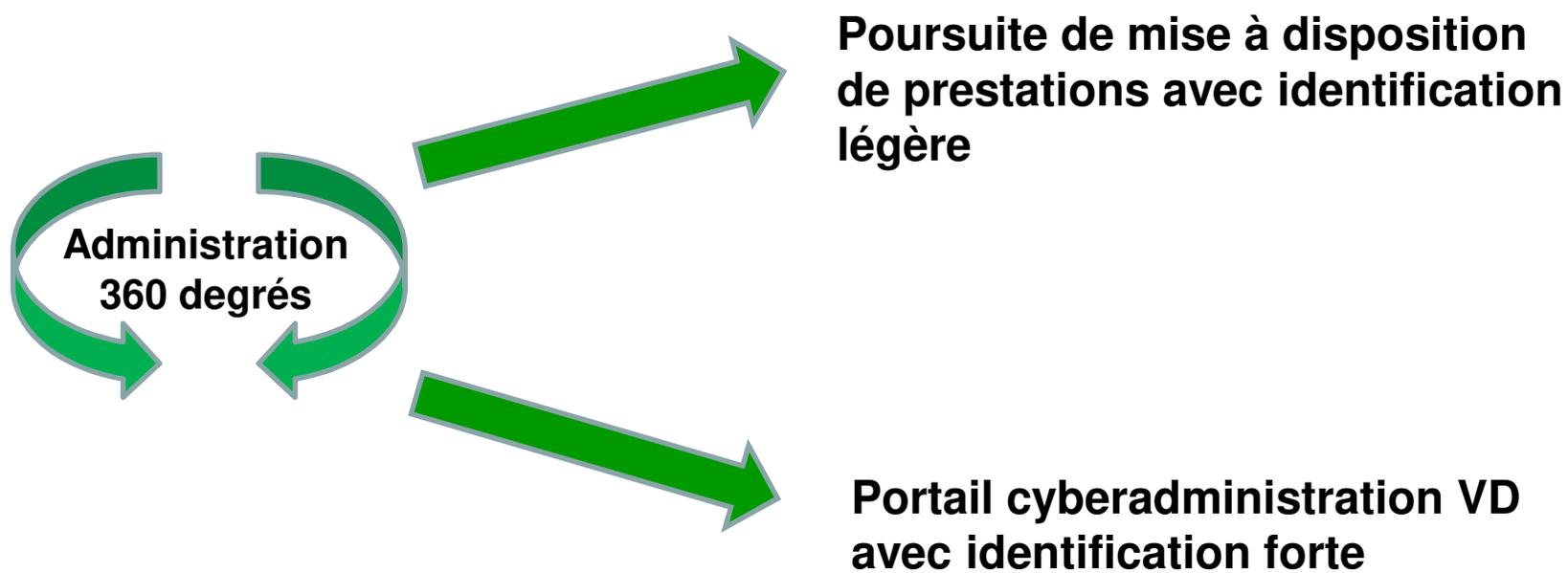
Simplification administrative et e-prestations

- **La DGF poursuit le développement des prestations utiles au contribuable**
- **2^e trimestre 2018**
 - Mise en avant de nos e-prestations avec le nouveau site internet de l'Etat de Vaud
- **2^e semestre 2018**
 - Possibilité de payer par carte de débit
 - Possibilité de demander des déterminations ou des modifications d'acomptes en ligne avec e-aco: en cas d'arrivée dans le canton (début d'assujettissement) ou de modification de sa situation fiscale
 - Mise en place d'une prestation pour demander un arrangement de paiement
 - Elargissement de e-DIPM aux associations-fondations, sociétés hors canton et sociétés en nom collectif

Simplification administrative et e-prestations

- **La DGF poursuit le développement de prestations utiles au contribuable**
- **1^{er} trimestre 2019**
 - Mise en place d'une prestation pour demander un délai de dépôt de la déclaration d'impôt pour les personnes physiques et pour les personnes morales (y compris mandataires)

Simplification administrative et e-prestations



Une éco-administration pour des éco-contribuables

- **Le nombre de contribuables est en constante augmentation:**

470'538 contribuables personnes physiques aujourd'hui
(461'122 l'an dernier)

- Cela signifie davantage de papier envoyé
- **Une réflexion a été menée pour avoir une attitude plus écologique**
 - Actions en interne pour sensibiliser les collaborateurs
 - Actions à l'égard du contribuable

Une éco-administration pour des éco-contribuables

- **Actions à l'égard des contribuables**
- **Ecopostage:**
 - Envoi d'un seul exemplaire de la déclaration d'impôt manuscrite
 - Envoi en seul courrier dorénavant de la déclaration d'impôt manuscrite et du BVR +
 - Les propriétaires d'immeubles reçoivent dans un même courrier la déclaration d'impôt manuscrite, le BVR+ et les annexes immeubles début 2018

Une éco-administration pour des éco-contribuables

Flyer pour inciter les contribuables ayant déposé une déclaration manuscrite à utiliser VaudTax 2017

MOINS DE PAPIER, DAVANTAGE DE PRESTATIONS

L'Administration cantonale des impôts réduit les envois papier.
Vous ne recevez désormais plus qu'un seul exemplaire de la déclaration d'impôt manuscrite.
Vous aussi, aidez-nous à économiser des milliers de pages en devenant **un-e éco-contribuable**

Adoptez VaudTax



Remplir sa déclaration sur ordinateur, c'est facile, pratique, sûr, durable, gratuit.

Comment faire ? Voir au verso

Les avantages ?

- Vous êtes guidé-e pas à pas
- Votre déclaration est enregistrée dans votre ordinateur
- Renvoyez-la par un simple clic
- Vous gardez vos données d'une année à l'autre
- Pas besoin d'imprimer votre déclaration

Vous avez une difficulté ?
Contactez-nous par téléphone (de 9h à 17h lundi à vendredi) :

- Pour les questions techniques liées au logiciel VaudTax 021 316 10 40
- Pour toutes autres questions 021 316 00 00

par courriel à info.act@vd.ch en indiquant votre numéro de téléphone
www.vd.ch/impots

Délai pour le renvoi de la déclaration : 15 mars 2018

Quel est le délai pour déposer sa déclaration d'impôt ?
Délai pour le renvoi de la déclaration : **15 mars 2018**

Qui doit remplir une déclaration d'impôt ?
Vous avez votre domicile dans le canton de Vaud, vous séjournez durablement dans le canton de Vaud, ...

Si vous êtes étudiant-e, apprenti-e, rentier-ère, au bénéfice du revenu d'insertion, sans revenu, vous devez également remplir une déclaration d'impôt.

Comment remplir sa déclaration d'impôt ?
Téléchargez gratuitement le logiciel **VaudTax 17** depuis notre site www.vd.ch/impots.
Vous avez besoin de votre code de contrôle personnel pour vous authentifier.

Si vous faites appel à un mandataire, transmettez-lui votre code de contrôle personnel.

Si vous avez déjà utilisé VaudTax, vous pouvez importer les données 2016.

Grâce au module Gestion des pièces justificatives, vous pouvez les importer et les envoyer par voie électronique.

Sauvegardez votre avis récapitulatif qui constitue la preuve de votre dépôt électronique.

Pas besoin de signer votre déclaration d'impôt, si vous l'envoyez par voie électronique.

Merci d'indiquer votre numéro de téléphone, nous serons peut-être contacté-e afin d'améliorer nos prestations.

Toutes les informations sur www.vd.ch/impots

Une éco-administration pour des éco-contribuables



- **Nouveautés VaudTax 2017**
 - Avis récapitulatif généré automatiquement au moment de l'envoi électronique. Il reste toujours possible de le recevoir par courrier postal
 - Il est impératif de l'imprimer ou de l'enregistrer sur son ordinateur, car il constitue la preuve du dépôt par voie électronique

 **VaudTax 2017** - Bienvenue

NEW! **NOUVEAUTÉ**
Quittance et avis récapitulatif de votre déclaration d'impôt au format PDF
directement disponible après l'envoi électronique

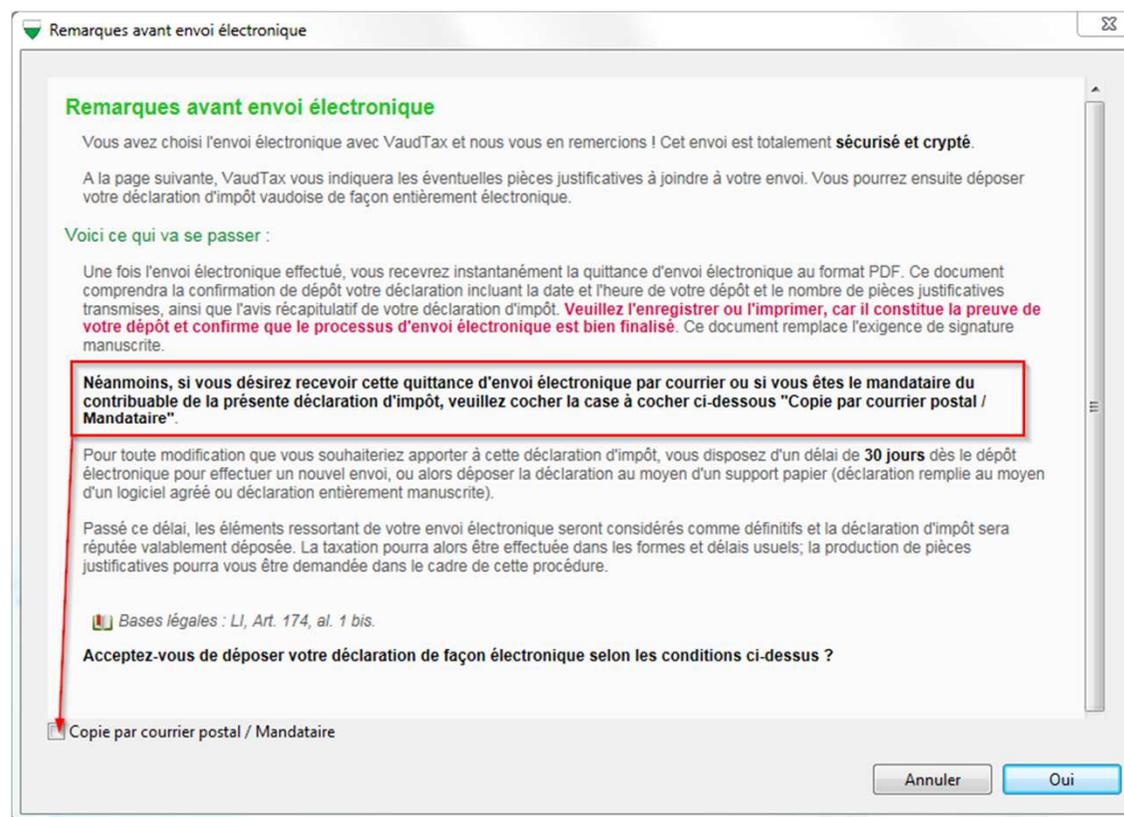


The diagram illustrates the process of receiving a tax statement. A laptop on the left is connected to a server rack on the right. A blue arrow points from the server rack to the laptop, indicating the delivery of the PDF statement. A green checkmark is placed above the arrow, signifying successful completion. A PDF icon is shown below the arrow. The server rack is labeled with the 'canton de vaud' logo.

Une éco-administration pour des éco-contribuables



- **Nouveautés VaudTax 2017**
 - Nouvelle fenêtre pop-up informative avec option de la réception de l'avis récapitulatif papier



Remarques avant envoi électronique

Remarques avant envoi électronique

Vous avez choisi l'envoi électronique avec VaudTax et nous vous en remercions ! Cet envoi est totalement **sécurisé et crypté**.

A la page suivante, VaudTax vous indiquera les éventuelles pièces justificatives à joindre à votre envoi. Vous pourrez ensuite déposer votre déclaration d'impôt vaudoise de façon entièrement électronique.

Voici ce qui va se passer :

Une fois l'envoi électronique effectué, vous recevrez instantanément la quittance d'envoi électronique au format PDF. Ce document comprendra la confirmation de dépôt votre déclaration incluant la date et l'heure de votre dépôt et le nombre de pièces justificatives transmises, ainsi que l'avis récapitulatif de votre déclaration d'impôt. **Veillez l'enregistrer ou l'imprimer, car il constitue la preuve de votre dépôt et confirme que le processus d'envoi électronique est bien finalisé.** Ce document remplace l'exigence de signature manuscrite.

Néanmoins, si vous désirez recevoir cette quittance d'envoi électronique par courrier ou si vous êtes le mandataire du contribuable de la présente déclaration d'impôt, veuillez cocher la case à cocher ci-dessous "Copie par courrier postal / Mandataire".

Pour toute modification que vous souhaiteriez apporter à cette déclaration d'impôt, vous disposez d'un délai de **30 jours** dès le dépôt électronique pour effectuer un nouvel envoi, ou alors déposer la déclaration au moyen d'un support papier (déclaration remplie au moyen d'un logiciel agréé ou déclaration entièrement manuscrite).

Passé ce délai, les éléments ressortant de votre envoi électronique seront considérés comme définitifs et la déclaration d'impôt sera réputée valablement déposée. La taxation pourra alors être effectuée dans les formes et délais usuels; la production de pièces justificatives pourra vous être demandée dans le cadre de cette procédure.

 Bases légales : LI, Art. 174, al. 1 bis.

Acceptez-vous de déposer votre déclaration de façon électronique selon les conditions ci-dessus ?

Copie par courrier postal / Mandataire

Annuler Oui

Une éco-administration pour des éco-contribuables

- **Nouveautés VaudTax 2017**
 - L'accusé de réception (PDF) s'affiche directement après le dépôt
 - **Il est impératif de l'imprimer ou de l'enregistrer sur son ordinateur, car il constitue la preuve du dépôt par voie électronique**



ADMINISTRATION CANTONALE
DES IMPÔTS

Rte de Berne 46
1014 Lausanne Adm cant

Quittance et avis récapitulatif de votre déclaration d'impôt

Nous avons bien reçu votre déclaration d'impôt ✓

Veuillez enregistrer ou imprimer la présente quittance,
car elle constitue l'unique preuve de l'envoi de votre déclaration d'impôt.

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 174, alinéa 1 bis de la loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux (LJ), nous vous adressons ci-après le résumé de cette dernière et vous remercions de le contrôler. Pour toute modification que vous souhaiteriez apporter à votre déclaration d'impôt, vous disposez d'un délai de trente jours dès ce jour pour nous en faire parvenir une nouvelle par le biais du même canal, ou alors au moyen d'un support papier (déclaration remplie au moyen d'un logiciel agréé ou déclaration entièrement manuscrite).

Passé ce délai, les éléments ressortant de votre envoi informatique seront considérés comme définitifs et la déclaration d'impôt sera réputée valablement déposée. La taxation pourra alors être effectuée dans les formes et délais usuels; la production de pièces justificatives pourra vous être demandée dans le cadre de cette procédure.

Nous vous remercions d'avoir recouru à ce mode de transmission et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Informations relatives à la déclaration d'impôt :

Date de réception : 11.12.2017 09:36:58
Numéro de contribuable : 2
Période fiscale : 2017
Notre référence : 17.
Logiciel : VaudTax 0.5
ID Référence : QvFP+tzFK3m4rg3CJANzUnsUu4hEv/taY+P07MMnTLk4TizNXwLpZAMw41pKD

Informations relatives aux pièces justificatives :

Pièce(s) pour Activités indépendantes : 8
Pièce(s) pour Relevés fiscaux bancaires : 6
Pièce(s) pour Gains de loterie : 3

Annexe : Récapitulatif de votre déclaration d'impôt 2017

Une éco-administration pour des éco-contribuables



- **CD-Rom gravés à la demande**
 - Les CD-Rom sont en perte de vitesse (les ordinateurs nouvelle génération n'ont plus de lecteur CD)
 - On en détruit chaque année en raison d'une faible demande
 - **La possibilité de graver les CD-Rom sur demande permet de faire profiter le contribuable de la dernière version disponible de VaudTax incluant les mises à jour**

Rapprochement avec le contribuable

Le Groupe des utilisateurs (GDU)

2005

2018

- **Groupe des utilisateurs (GDU)**
 - Une vingtaine de citoyens-nes volontaires de tous âges et tous horizons, représentatifs-ves de la population vaudoise
 - 1-2 séances annuelles de réflexions, informations, pistes d'améliorations
- **En 2018, la DGF a la volonté de revoir son concept et de renouveler en partie le groupe**
 - Appel à candidatures: recherche de personnes prêtes à s'engager pour quelques séances par an
 - Le groupe sera notamment appelé à tester les nouvelles applications en développement et faire des propositions d'amélioration

Rapprochement avec la population En route avec les impôts



- **Poursuite en 2018 de l'opération TaxTruck initiée en 2017**
 - De mi-février à fin mars 2018
 - Des minibus équipés de liaisons informatiques feront halte dans 12 localités dans tout le canton dans les marchés, à proximité des centres commerciaux...
 - Les contribuables pourront s'informer sur les nouveautés en matière d'impôt, poser toute question en lien avec la fiscalité
 - Des collaborateurs-trices seront sur place pour répondre aux contribuables

Rapprochement avec la population

En route avec les impôts

TaxTruck 2018 En route avec les impôts ! Calendrier au 22.01.2018				
Commune	Date	Jour	Horaire	Lieu
VEVEY	17.02.2018	Samedi	10h00-13h00	Centre commercial St-Antoine
YVERDON	27.02.2018	Mardi	10h00-13h00	Promenade Auguste Fallet
ECHALLENS	01.03.2018	Jeudi	09h00-12h00	Marché
LAUSANNE	02.03.2018	Vendredi	10h00-14h00	Place de l'Europe
PAYERNE	02.03.2018	Vendredi	08h30-12h00	Place communale devant Centre commercial
CRISSIER	03.03.2018	Samedi	10h00-14h00	Centre commercial Migros
AIGLE	03.03.2018	Samedi	10h00-13h00	Rue Farel 27
NYON	09.03.2018	Vendredi	13h30-17h00	Place Saint-Martin
MONTREUX	10.03.2018	Samedi	10h00-13h00	Place du Marché
ROMANEL S/Lausanne	10.03.2018	Samedi	10h00-14h00	Centre commercial Migros
MORGES	24.03.2018	Samedi	08h30-12h00	Marché
GLAND	18.04.2018	Mercredi	16h00-20h00	Gare Marché

Rapprochement avec la population

En route avec les impôts

- **Sous la houlette des Préposés-Directeurs de région fiscale et leurs équipes**

Lausanne: Fabio de Furia

Vevey: Gérard Pernet

Nyon: Jean-Yves Duperrut

Yverdon: Aldo Paillard

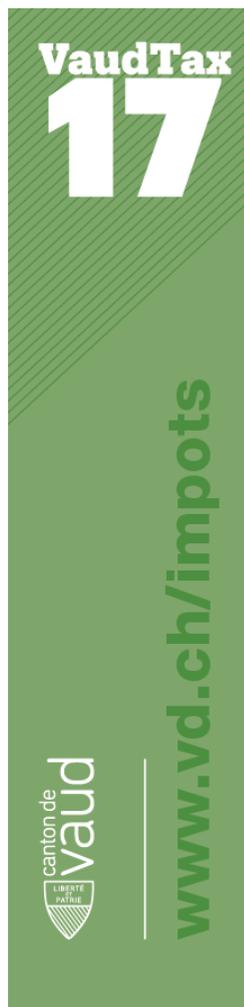
Rapprochement avec la population

Campagne de sensibilisation auprès des jeunes

- **Toute personne majeure doit remplir chaque année une déclaration d'impôt, y compris les apprentis-es, les étudiants-es, avec ou sans revenu**
 - Par méconnaissance, de nombreux jeunes négligent de remplir une déclaration et s'exposent à recevoir un émolument de CHF 50.- pour sommation et des amendes en cas de taxation d'office
- L'autorité fiscale a la préoccupation de s'assurer que les jeunes atteignant leur majorité ont conscience de leur devoir de citoyen

Rapprochement avec la population

Campagne de sensibilisation auprès des jeunes



Evite des soucis, remplis ta DI
Dès 18 ans, dépose ta Déclaration d'Impôt

Objectif

Sensibiliser les jeunes à l'obligation de déposer une déclaration d'impôt

Evite des soucis, remplis ta DI
Dès 18 ans, dépose ta Déclaration d'Impôt



Rapprochement avec la population

Campagne de sensibilisation auprès des jeunes

- **Actions et mesures envisagées**
 - Passages dans les centres professionnels, les gymnases, l'École en transition (établissements de l'enseignement du postobligatoire) du 1^{er} février au 30 avril 2018
- **Amélioration de l'information destinée aux jeunes contribuables**
 - **Vidéo/tutoriel**
 - Flyer accompagnant la lettre envoyée aux jeunes qui atteignent leur majorité
 - Lettre aux jeunes nés-es en 1999 qui déposent leur première déclaration en 2018
 - Augmentation des prestations en ligne
 - Révision des pages du site internet
 - Participation au site national www.impots-easy.ch
 - Réflexion à mener dans le cadre de la cyberadministration

Rapprochement avec la population

Campagne de sensibilisation auprès des jeunes

Campagne de sensibilisation auprès des jeunes	
Etablissements de l'enseignement du postobligatoire confirmés	
Gymnases	Ecoles professionnelles
Gymnase de Chamblandes	Ecole technique - Ecole des métiers - Lausanne (ETML)
Gymnase de Nyon	Ecole Technique de la Vallée de Joux (ETVJ)
Gymnase d'Yverdon	Centre d'enseignement professionnel de Vevey (CPNV)
Gymnase de Morges	Ecole Professionnelle Commerciale de Lausanne (EPCL)
Gymnase Intercantonal de la Broye	Ecole Professionnelle Commerciale de Nyon (EPCN)
	Ecole Professionnelle de Montreux (EPM)
	Ecole professionnelle du Chablais (EPCA)
D'autres contacts sont actuellement en cours	
Etat au 22 janvier 2018 - DGF	

Rapprochement la population

Campagne de sensibilisation auprès des jeunes

- **La DGF a souhaité associer des jeunes à la campagne**
- **Collaboration initiée avec la Commission de jeunes du Canton de Vaud (CdJ) pour :**
 - donner son point de vue «d'experts» et de «jeunes» sur la campagne
 - participer à la conception d'outils de communication
 - participer au Groupe des utilisateurs
- La suite est à définir...

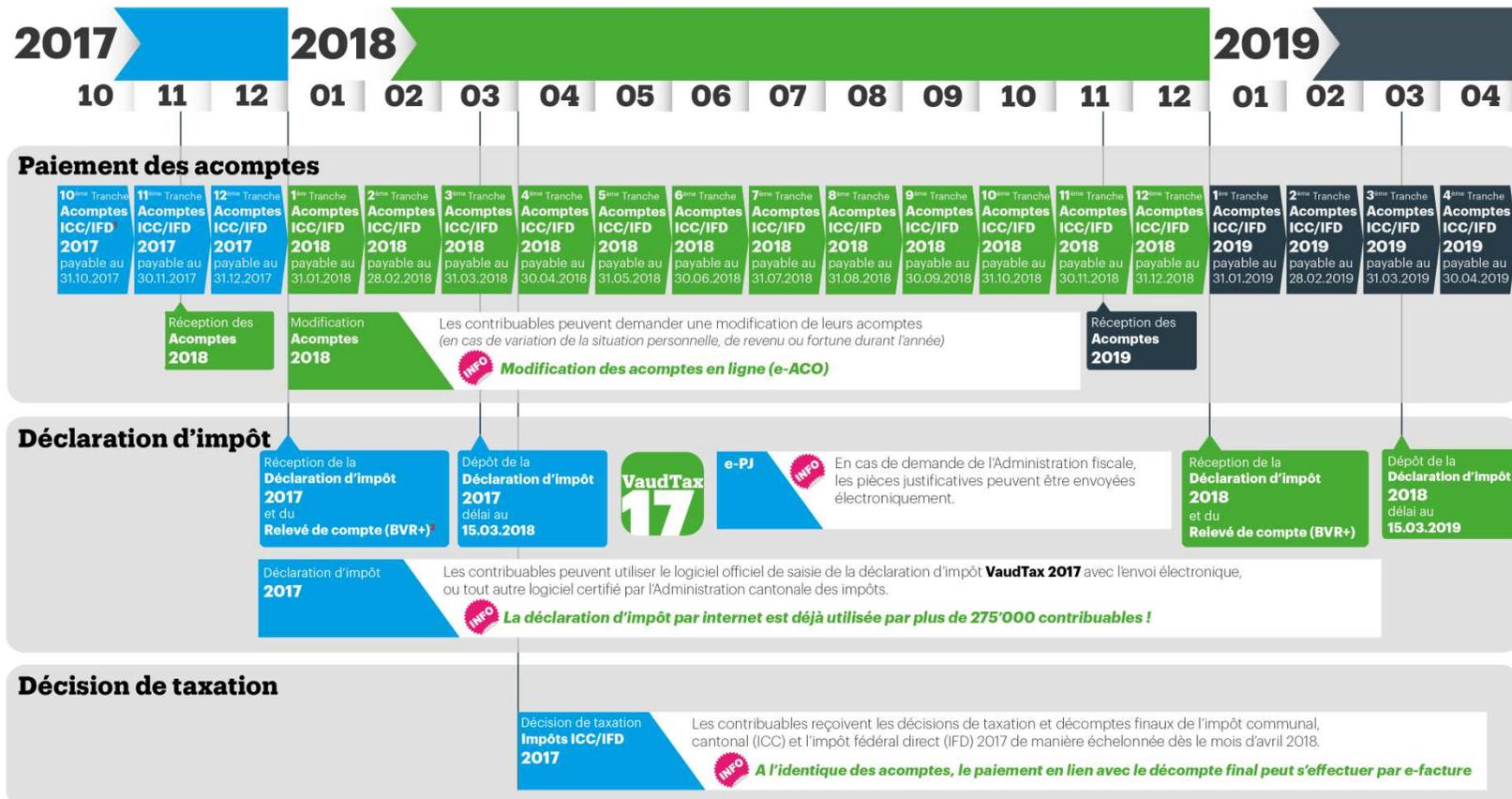
La parole à deux membres de la Commission de jeunes:

Andréane Jequier et Alexandre Legrain, président de la CdJ

Calendrier fiscal 2018

www.vd.ch/impots

pour toute information complémentaire :



¹ ICC/IFD = impôt communal, cantonal et impôt fédéral direct

² Relevé de compte (BVR+) = permet aux contribuables de s'acquitter de l'éventuelle différence à régler entre l'impôt estimé selon la déclaration d'impôt et les acomptes effectivement payés.

Merci de votre attention
Vos questions sont les bienvenues